

## LUNDI 13 MAI 2024

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil de la Municipalité de Saint-Rosaire, tenue à 19h, au Pavillon Formtech au 8, rue Lafrenière, à laquelle sont présents:

Monsieur Harold Poisson, maire  
Monsieur Éric Bergeron, conseiller  
Madame Cynthia St-Pierre, conseillère  
Monsieur Jean-Philippe Bouffard, conseiller  
Monsieur Jean-François Boivin, conseiller  
Monsieur Frédéric Champagne, conseiller  
Madame Alexandra Champagne, conseillère

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du Maire, Monsieur Harold Poisson.

Est également présent Monsieur Marc Lavigne, directeur général ainsi que Madame Julie Roberge, greffière-trésorière.

### **Lecture et adoption de l'ordre du jour.**

L'ordre du jour de la présente séance a été remis à chacun des membres du Conseil présents.

8928-0524

Il est proposé par la conseillère Cynthia St-Pierre, appuyé par le conseiller Jean-François Boivin, d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

### **Adoption du procès-verbal du 8 avril 2024.**

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 avril 2024 a été transmis au maire et aux membres du Conseil.

8929-0524

Il est proposé par le conseiller Éric Bergeron, appuyé par le conseiller Jean-Philippe Bouffard et résolu unanimement que la greffière-trésorière soit dispensée de la lecture du procès-verbal et que celui-ci soit adopté tel que transmis.

ADOPTÉE

### **Adoption des comptes.**

Sur proposition du conseiller Éric Bergeron, appuyé par le conseiller Jean-Philippe Bouffard, il est résolu unanimement d'adopter les comptes du mois d'avril 2024 tels que déposés au montant total de 140 128.64\$.

8930-0524

ADOPTÉE

Je soussignée, Julie Roberge, greffière-trésorière, certifie par la présente que la Municipalité de St-Rosaire dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut mentionnées sont projetées.

---

Julie Roberge, greffière-trésorière

### **Rapport de l'inspecteur municipal.**

Il est proposé par le conseiller Frédéric Champagne, appuyé par la conseillère Alexandra Champagne et résolu que le rapport de l'inspecteur municipal soit accepté tel que donné.

8931-0524

ADOPTÉE

### **Dépôt des États comparatifs du premier trimestre (article 176.4 du Code Municipal)**

Une copie interne des états comparatifs au 30 mars 2024 est remise au maire et à chacun des conseillers présents, tel que prescrit à l'article 176.4 du Code Municipal.

8932-0524

*Le Conseil prend acte du dépôt*

**Autorisation dépôt d'un projet au Fonds Régions Ruralité– Installation d'une surface synthétique de pickleball.**

*Ce point est reporté à une séance ultérieure.*

**Autorisation de décaissement no 3- Contrat avec Abriart Inc.**

**ATTENDU** la réception du décompte progressif n°3 d'un montant de 22 496.30 \$ (taxes incluses) pour la portion des travaux au CPE;

8933-0524

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Cynthia St-Pierre, appuyé par le conseiller Jean-Philippe Bouffard et résolu unanimement D'AUTORISER le paiement de la somme de 22 496.30 \$ (taxes incluses) à la compagnie *Abriart Inc.* à même le règlement d'emprunt numéro 210-0423 approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

ADOPTÉE

**Demande auprès de la CPTAQ – Josée Lamothe, 44, Chemin 6<sup>e</sup> rang**

**CONSIDÉRANT** que la demande d'appui de Madame Josée Lamothe consiste à obtenir l'autorisation d'utiliser une superficie d'environ 1386 m<sup>2</sup> à des fins d'utilisation accessoire résidentielle de cette partie;

8934-0524

**CONSIDÉRANT** que la propriétaire souhaite reconfigurer la superficie des droits déjà reconnus à la décision rendue par la Commission le 3 avril 2024;

**CONSIDÉRANT** que la configuration de la partie résiduelle de 3606,4 m<sup>2</sup> fait en sorte que la propriétaire ne peut plus utiliser le lac à des fins accessoires à sa résidence;

**CONSIDÉRANT** que la propriétaire aimerait que la partie du lot 4 477 420 ayant une superficie d'environ 742,9 m<sup>2</sup> située au nord-est de son entrée en gravier mesurant 39,37m de largeur sur une profondeur d'environ 18,87, de profondeur soit échangée pour la même superficie de 742,9 m<sup>2</sup> au sud-ouest de sa maison;

**CONSIDÉRANT** qu'en procédant ainsi à cet échange, la configuration de la superficie utilisée à des fins résidentielles serait plus logique et plus pratique;

**CONSIDÉRANT** que l'autorisation n'aura aucun impact sur le boisé résiduaire puisque le lac est déjà existant et qu'il est déjà utilisée à des fins accessoires;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition du conseiller Jean-François Boivin, appuyé par le conseiller Frédéric Champagne et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil municipal appui la demande à la C.P.T.A.Q. de Mme Josée Lamothe afin d'autoriser la reconfiguration d'une superficie d'environ 1386 m<sup>2</sup> à des fins d'utilisation accessoire résidentielle.

ADOPTÉE

**Soumissions pour réparation de glissière de sécurité.**

**CONSIDÉRANT** qu'il y a eu bris de glissière au pont coin du 4<sup>e</sup> rang et de la route de l'Église;

8935-0524

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de réparer la glissière;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité a reçu les offres suivantes pour la réparation de glissière de sécurité :

Nom des soumissionnaires	Prix avant taxes
LES GLISSIÈRES DE SÉCURITÉ J.T.D. INC	2 950.00 \$
RENOFLEX	3 750.00 \$

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseiller Éric Bergeron, appuyé par le conseiller Frédéric Champagne et résolu d’octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire soit à l’entreprise Les Glissières de sécurité J.T.D. Inc. au montant de 2 950.00\$ plus taxes.

ADOPTÉE

**Embauche d’Étienne Bergeron – Journalier temps plein.**

8936-0524

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Maddington-Falls et la Municipalité de Saint-Rosaire se partageaient l’employé Étienne Bergeron dans le cadre d’un programme de mise en commun d’une ressource journalière en voirie;

**CONSIDÉRANT** que Monsieur Étienne Bergeron a mis fin à son contrat avec la Municipalité de Maddington en février 2024;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Saint-Rosaire souhaite embaucher M. Bergeron au poste de journalier à temps plein;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Jean-Philippe Bouffard, appuyé par la conseillère Alexandra Champagne **ET RÉSOLU** d’autoriser l’embauche à temps plein de Monsieur Étienne Bergeron, selon les échelons de la structure salariale établis par les membres du conseil.

ADOPTÉE

**Formation du comité Municipalité amie des aînés (MADA).**

8937-0524

**ATTENDU QUE** la MRC a reçu une réponse positive du ministère de la Santé et des Services sociaux, le 28 mars 2024, dans son projet de renouveler sa politique MADA et d’adopter un nouveau plan d’action triennal;

**ATTENDU QUE** 16 municipalités dont la municipalité de Saint-Rosaire fait partie de la démarche collective;

**ATTENDU QUE** la démarche MADA sera sous la coordination des agents(es) de développement des communautés de la MRC d’Arthabaska;

**ATTENDU QUE** l’obligation de mettre sur pied un comité local MADA dans chacune des municipalités;

**ATTENDU QUE** vous avez nommé une personne responsable du dossier aîné, Monsieur Jean-Philippe Bouffard;

**ATTENDU QUE** le comité local MADA de Saint-Rosaire a pour mandat principal d’élaborer la politique MADA et le plan d’action qui en découle;

**ATTENDU QUE** toute dépenses reliées à la démarche MADA seront remboursées par la MRC sous présentation des factures et ce, pour un montant maximum de 3,500\$;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de la conseiller Alexandra Champagne, appuyée par la conseillère Cynthia St-Pierre, il est résolu :

**QUE** le conseil municipal crée un comité local MADA dans le cadre du renouvellement de sa politique MADA;

**QUE** ce comité est sous la coordination d’un des deux agents(es) de développement des communautés de la MRC;

**QUE** ce comité est composé des personnes suivantes :

Raynal Ratté, FADOQ	Claude Laroche, FADOQ
Denise Labbé Fournier, FADOQ	Maryse Tourigny, AFÉAS
Jacqueline Boivin, citoyenne	France Michaud, loisirs
Nancy Boivin, chargée de projet	Jean-Philippe Bouffard, élu responsable

ADOPTÉE

**Don du club des Mains noires - partage aux Partenaires 12-18 St-Rosaire.**

Il est résolu unanimement que la Municipalité de St-Rosaire transmette une lettre de remerciement au Club des mains noires pour leur généreuse contribution de 200 \$ auprès de nos jeunes Partenaires 12-18 ans de St-Rosaire.

8938-0524

ADOPTÉE

**Octroi de deux subventions – Emploi été Canada 2024.**

Il est résolu unanimement qu'une lettre soit envoyée au député Alain Rayes pour le remercier sincèrement de l'octroi de deux subventions dans le cadre « Emploi été Canada 2024 » ainsi que pour l'excellent travail et l'appui à nos projets municipaux.

8939-0524

ADOPTÉE

**Convocation à une séance spéciale le 3 juin 2024.**

Il est proposé par le conseiller Éric Bergeron et appuyé par le conseiller Frédéric Champagne et résolu unanimement qu'une séance spéciale soit convoquée le lundi 3 juin 2024 à 19h00 à la salle du Pavillon Formtech et que les Membres du conseil présents renoncent à l'avis de convocation. Les sujets suivants seront pris en considération : Octroi de contrats en lien avec les travaux de remplacement de conduites d'eau potable, ajout d'égout pluvial et réfection du 6<sup>e</sup> rang.

8940-0524

ADOPTÉE

**Levée de la séance.**

Le conseiller Jean-Philippe Bouffard propose, appuyé par la conseillère Alexandra Champagne de lever la séance à 19h39.

8941-0524

ADOPTÉE

\_\_\_\_\_  
Harold Poisson,  
Maire

\_\_\_\_\_  
Julie Roberge,  
Greffière-trésorière